

Le ministre de la Culture présente son plan d'aide pour le cinéma français

Faisant suite au rapport Leclerc (v. LP199-I, p. 19), Jean- Jacques Aillagon a présenté le 30 avril dernier, en Conseil des ministres, plusieurs séries de mesures destinées à « diversifier et à pérenniser les sources de financement du cinéma et contribuer à la localisation en France d'un plus grand nombre de tournages ». Le secteur de la vidéo mais aussi les régions prendront à cette fin le relais du financement de la production cinématographique issu de la télévision. D'ores et déjà, l'Assemblée nationale avait adopté au début du mois d'avril, dans le cadre de l'examen de la loi sur le droit de prêt en bibliothèque, un amendement prévoyant le changement d'assiette de la taxe vidéo, qui sera perçue, à partir du 1er juillet prochain, sur le prix de vente au public à un taux inchangé de 2 %. Parallèlement, les aides aux éditeurs de vidéo seront amplifiées, afin notamment d'encourager la croissance des ventes des films français. Le ministre a également annoncé la création de fonds d'aide à la production par les collectivités locales. Par ailleurs, le gouvernement réfléchit à la mise en place d'aides fiscales qui pourraient remplacer les SOFICA, notamment par l'ouverture, à l'étude, du crédit-bail aux films cinématographiques. Les aides seront également amplifiées.